



Droit de rétractation refusé...

Par **Stephan018**, le **25/11/2012** à **17:35**

Bonjour,

J'ai récemment reçu une carte graphique commandée sur internet il y a moins de 7 jours, qui finalement ne convient pas à mon ordinateur.

Le vendeur quant à lui refuse le retour du produit, mettant en avant que j'ai accepté leurs CGV qui mentionnent que le colis ne doit pas être déballé pour pouvoir faire valoir mon droit de rétractation, et que par conséquent, la loi les y autorise.

Est ce que, malgré les CGV que j'ai acceptées à la commande, je peux faire intervenir mon droit de rétractation, dans la mesure où le matériel informatique ne rentre pas dans les 8 contrats où le droit de rétractation ne s'applique pas ?

Merci d'avance

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **18:40**

Bonjour

Dites à votre vendeur que vous allez vous renseigner auprès des services de la répression des fraudes.

Cela le fera certainement réfléchir.

Vous avez signé un bon de commande et un bon de livraison?

Un prélèvement a été fait sur votre compte bancaire?